

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 12 MARS 2019

PRESIDENT : METE Orhan

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : J. CHARLES - H. COBAN

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au samedi 10h**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse ci-dessous :

discipline@isere.fff.fr

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPEL

Les arbitres de catégorie D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district, merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs qui est Jacques CHARLES.

D'autre part tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au samedi matin 10h pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

De même, toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités).

Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

3ème et dernier Stage de Formation Initiale à l'Arbitrage Saison 2018/2019

Veillez prendre note de la dernière session de Stage d'entrée dans l'arbitrage qui aura lieu du 15 au 17 avril 2019 au Stade des Mûriers, 1184 Rue du Vernay, 38300 Nivolas-Vermelle. Il s'agit d'une formation en internat : hébergement et restauration inclus dans le coût de formation.

Horaires : ACCUEIL à 8H le lundi 15 avril ; FIN à 18H le mercredi 17 avril.

Et formation administrative complémentaire pour ceux qui auront réussi, le samedi 20 avril 2019 au District de l'Isère de Football, 2 bis rue Pierre de Coubertin, 38360 Sassenage. (Formation Administrative : 8H-13H le samedi 20 avril 2019).

NOTA : dossier avec éléments à fournir sur le site du District, rubrique ARBITRAGE.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission de Discipline : fiche navette, pris note de votre décision en l'encontre de l'arbitre suite à audition, transmis au responsable concerné.

COURRIERS CLUBS :

FC PONT CLAIX : demande pour l'arbitre du club de participer à la prochaine formation administrative du 20 avril 2019 (absent lors de sa convocation) transmis au responsable pour suite à donner.

Réponse du responsable en charge de la formation administrative, au club de PONT CLAIX :

Monsieur le Président,

Votre candidat arbitre, Rayene GHARSALLI, ne s'est pas présenté à la formation administrative et FMI du samedi 2 février en dépit de la convocation écrite et du rappel de la part du CTDA, Nicolas Brotons.

Contacté à ma demande par le secrétaire des désignations des jeunes arbitres, il s'est montré pour le moins cavalier témoignant d'une désinvolture qui nous conduit à refuser sa participation à la prochaine session.

Aussi devra-t-il repasser la totalité de la formation initiale ce qui montrera l'intérêt qu'il porte à l'arbitrage ce dont nous doutons sérieusement à l'heure actuelle.

ST CHABONNAIS : rectificatif concernant votre suspension de terrain et le changement de

terrain, le match a lieu à Creys Morestel. NOTA : nous avons un courrier sur lequel était porté Union Nord Isère, avec nos excuses suite à notre erreur.

ASCOL 38 : absence de l'arbitre : match ASCOL – MOS 4 du 24/02 /2019, remplacé par l'arbitre officiant en lever de rideau, transmis au responsable concerné pour enquête.

FC LIERS : absences des arbitres pour les rencontres suivantes :
Match féminine à 8 du 03/03/2019 2RC – FC LIERS
Match Séniors D5 PC du 03/03/2019, FC LIERS 2 – MIRIBEL 2
Transmis au responsable concerné pour enquête

LCA FOOT 38 : absence de l'arbitre match U15 D3 PH du 02/03/2019, transmis au responsable concerné pour enquête.

ST HILAIRE DE LA COTE : absence de l'arbitre match U17 D3 PE du 03/03/2019, ST HILAIRE DE LA COTE / OYEU, transmis au responsable concerné pour enquête.

OC EYBENS : absence de l'arbitre match U17 D3 du 09/03/2019, EYBENS 3 /CA GONCELIN, NOTA : appel téléphonique cause maladie, transmis au responsable concerné.

US BEAUREPAIRE : demande arbitre match séniors D5 PE du 14/04/2019, BEAUREPAIRE 2 / EYZIN ST SORLIN FC, transmis au responsable concerné, pour la demande de délégué concerne la commission de délégation.

FC LAUZES : demande arbitre match séniors D5 du 24/03/2019, SEREZIN / FC LAUZES, transmis au responsable concerné pour vous donner satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

FC RIVES SPORTS : courrier concernant leur arbitre GADOUCHE EL ISLAM Seif qui a effectué et réussi son examen d'arbitre ainsi que sa formation administrative dans le RHÔNE pour transférer son dossier dans le district de l'ISERE, nous fait parvenir son dossier médical au plus tôt, voir avec le secrétariat du district pour les formalités.

ARTAS CHARANTONNAY : problèmes de désignations concernant leur arbitre du club Mr BAYLE Maxence, pris note de votre courrier, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

COTE ST ANDRE : récusation arbitre, la CDA est seule juge dans ce domaine par rapport aux faits, pris note de votre courrier, transmis au responsable concerné pour suite à donner

COURRIERS ARBITRES :

NIBBIO René : pris note de votre courrier pour effectuer une année supplémentaire en temps qu'arbitre pour aider votre club.

ARSLANTAS Deniz : absence à son match pour cause de maladie, certificat joint, match D4 du 03/03/2019, ST JOSEPH DE RIVIERE – 4 MONTAGNES.

MAREY Arnaud et Alan : changement d'adresse, 55 chemin du petit bon dieu 38210 Vourey. Pris note.

BOUGUELMOUNA Nadjib : suite au vol de votre véhicule sur le parking devant le stade lors de votre match SEYSSINS – ISLE D'ABEAU, vous avez suivi la bonne procédure en déposant plainte à la gendarmerie et déclaration du sinistre à votre assurance, votre demande a été transmise aux instances du district pour suite éventuelle à donner.

LASSOUAD Soffien : problème de paiement, club de Moirans futsal, manque 24€ sur le

chèque que vous avez transmis à l'arbitre par rapport au montant du match remis sur son justificatif d'indemnité. Transmis au responsable pour suite à donner.

MERICHE Mohamed : problème de paiement, club de CLAIX, justificatif de paiement en votre possession, montant 25.50 €, concerne match U15 du 09/02/2019, transmis au responsable pour suite à donner.

OUADA Célia : problèmes avec son compte FFF, n'a pas vu ses désignations et absente aux matchs, transmission de ce courrier suite aux sanctions de la CDA, merci de nous dire si cela est rentré dans l'ordre ou pas, transmis au responsable pour suite à donner.

CROUZET Frédéric : certificat médical pour indisponibilité à partir du 07/03/2019 pour une période de 1 mois et ½.

NAVARRO Christopher : changement d'adresse mail, pris note.

GUIRADO-PATRICO Nathan : rapport sur arrêt de son match U17 D1 du samedi 09/03/2019 EYBENS 2 / BOURGOIN FC 2. Pris note, Concerne la Commission des Règlements.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.